

## ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE

### Anjou Loir et Sarthe

#### LA SAISINE



Cette saisine de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) s'inscrit dans le projet de territoire qui définit 7 politiques prioritaires, dont celle de « Faire de la culture et du sport des leviers du lien social et d'attractivité ».

#### "Culture, quelle coordination pour le territoire ?"

**Comment accompagner** les acteurs culturels sur le territoire de la CCALS, collectivités territoriales, associations locales, forces vives, afin de répondre aux enjeux culturels du territoire ?

**Quelles stratégies** élaborer pour faire de la culture une politique qui répond aux enjeux d'éducation, de proximité et d'animation de la vie locale ?

L'idée est de trouver **comment valoriser le territoire par la culture.**



## LES ENJEUX



Après avoir travaillé à sa propre définition de la culture, ciblé 6 thématiques (activités socio culturelles / arts plastiques / spectacles danse théâtre / musique et éducation musicale / livres et lectures / patrimoine) et rencontré les acteurs, la commission a déterminé plusieurs enjeux culturels :

### Le lien **social** et l'**attractivité**



Mais aussi :

- Conserver le savoir faire
- Partager les connaissances par la mixité des âges
- Amener la culture dans les communes
- Ouvrir l'esprit à toutes formes d'art ou de culture étrangère

## QUE FAIT-ON ?

Dix **propositions** concrètes ont été faites par la commission :



1. **Dresser un état des lieux des acteurs culturels** du territoire
2. **Accompagner les acteurs**
3. **Renforcer la coordination territoriale** en matière d'offre culturelle
4. **Améliorer la communication**, envers les habitants, envers les acteurs de la culture
5. **Soutenir les associations**
6. **Ouvrir la réflexion** sur le patrimoine, les actions de conservation et de valorisation
7. **Faciliter l'accessibilité à la culture** (aller à la rencontre des publics éloignés)
8. **Encourager des animations « hors les murs »**
9. **Développer la veille**, l'interconnaissance et le soutien de coopérations extraterritoriales en matière d'animation culturelle
10. **Prendre conscience de l'impact écologique** des actions culturelles sur le territoire

La commission estime que la politique artistique et culturelle doit être appréhendée :

- comme un **instrument de cohésion sociale et de développement territorial**,
- et qu'elle doit **promouvoir la participation des citoyens** et conduire les élus à **renforcer les relations** entre les habitants, les acteurs culturels, les associations et les communes.

## DEUX NÉCESSITÉS

**1** Une **coordination** pour aider davantage les acteurs culturels, une meilleure communication envers les habitants

**2** Un **soutien aux acteurs culturels** afin d'être un facilitateur de la diffusion des initiatives culturelles

La commission a conclu sa contribution par cette phrase :

**"Dans cette période où notre devenir est source d'interrogation, la CULTURE reste le chemin vers une société pluraliste et apaisée"**



Ce document est un résumé de la contribution "Améliorer l'offre d'animation culturelle sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe" disponible en ligne sur [www.conseil-dev-loire.angers.fr](http://www.conseil-dev-loire.angers.fr)